



## Communiqué de presse

Municipalité

### Continuité et renouveau pour la législature 2026 - 2031

**La nouvelle Municipalité de la Ville de Payerne, qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2026, a procédé à la répartition de ses dicastères pour la législature 2026–2031. Celle-ci a été définie en cohérence avec l'organisation de l'administration communale, de manière à assurer une articulation claire entre politiques publiques et fonctionnement interne.**

Les dicastères sont attribués comme suit :

- **Lionel Voinçon, Syndic** : administration générale, finances, promotion économique et touristique, affaires régionales ;
- **Monique Picinali, Municipale** (1<sup>ère</sup> Vice-syndique) : urbanisme, aménagement du territoire, mobilité et environnement ;
- **Jacques Henchoz, Municipal** (2<sup>e</sup> Vice-syndic) : infrastructures, travaux publics, domaines, cave communale ;
- **Sabine Rapin-Correvon, Municipale** : bâtiments, sports, accueil de jour, formation et cultes ;
- **Emilie Losey, Municipale** : population, sécurité, affaires sociales, santé et culture.

Cette répartition a été définie de manière à garantir une cohérence globale, à la fois dans la conduite des politiques publiques et dans le fonctionnement interne de l'administration, afin d'assurer une action municipale efficace.

L'assermentation de la Municipalité ainsi que du Conseil communal aura lieu le mercredi 3 juin 2026 à 19 h 30 au Temple de Payerne. La cérémonie est publique et ouverte aux médias.

La Municipalité 2026-2031

Payerne, le 6 mai 2026

**Contact :**

Lionel Voinçon, Syndic 2026-2031  
Ville de Payerne  
026 662 65 14  
communication@payerne.ch